

Date de convocation
18 mai 2016

L'an deux mil seize, le **06 juin à 19 h 00**,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Nombre de conseillers :

Étaient présents :

En exercice : 11

MM. Jean-Michel Bertaux, Michel Morin, Gilles Serier,

Présents : 09

Mme Émilie Dabin, MM. Nicolas Bourgoïn, Loïc de Jacquelot, Gérard

Votants : 09

Lesage, Jean-Michel Planson, Hervé Saillant

Absents excusés : Mmes Joëlle Besson, Catherine Legendre Loirand

Compte administratif 2015 du Centre Communale d'Action Sociale

Monsieur Gilles SERIER, deuxième adjoint, présente le compte administratif 2015 du Centre Communal d'Action Sociale dissous par délibération du 25 novembre 2015.

Résultat antérieur reporté 2411,90 euros

Dépenses de fonctionnement 510,70 euros

Recettes de fonctionnement 80,00 euros

Résultat de clôture 2015 1981,20 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de transférer ce résultat de clôture au budget principal de la commune en 2016.

Coordonnateur communal du recensement de la population 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le recensement de la population de Saint-Denis-de-Palin aura lieu du **19 janvier au 18 février 2017**. Il appartient au Conseil municipal de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur du superviseur de l'INSEE et coordonnera les agents chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne monsieur Gilles SERIER, coordonnateur communal pour le recensement de la population de SAINT-DENIS-DE-PALIN en 2017.

Loi Labbé du 6 février 2014 (utilisation de produits phytosanitaires)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les communes ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie. Il présente deux devis de matériel alternatif aux produits phytosanitaires : desherbeurs mécaniques et thermique à gaz, débroussailleuse, pour un montant total hors taxe de 11595 euros. Ce matériel pourrait être subventionné par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide ces acquisitions et sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 21 du budget d'investissement.

Pour : 8, Contre : 0, abstention : 1.

Taille des érables à l'entrée du bourg

Monsieur le Maire expose que les érables à l'entrée du bourg penchent côté route. Cela se remarque depuis l'exploitation des peupliers du champ adjacent. Il propose qu'ils soient taillés afin qu'ils reprennent une forme droite. Il propose également que les branches basses des autres érables situés en alignement soient supprimées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la taille de ces érables.

Chaises pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente un devis de cent chaises pliantes et deux chariots pour la salle polyvalente, pour un montant de 6553 euros hors taxes. Il propose que les anciennes chaises et chariot soient transférées sous le barnum. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide cette acquisition et de commander cinq tables lifetime 244x76 (pour 676 euros hors taxes) pour le barnum.

Dissimulation des réseaux électriques à Chézal-Chauvier

Monsieur le Maire présente une étude du SDE18 pour la dissimulation des réseaux électriques au village de Chézal-Chauvier, en quatre tranches. Pour la première tranche, d'une longueur de trois cents mètres, la participation communale s'élèverait à plus de cinquante mille euros. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Agenda d'accessibilité programmé

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les diagnostics accessibilité des établissements recevant du public, établis par NERIOS, pour la Mairie, l'église, la salle polyvalente et le restaurant.

Le diagnostic accessibilité de la mairie en date du mois de décembre 2013 est remplacé par l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées établi par le Bureau Véritas en date du 05/05/2015.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal décide de s'engager à réaliser les travaux préconisés dans ces diagnostics dans un délai de trois ans et charge monsieur le maire de présenter à la Préfecture la demande d'approbation de cet agenda d'accessibilité programmé sous la forme de cerfa n° 15246*01.

SUBVENTION pour le CCAS de Dun-sur-Auron pour l'épicerie sociale

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention du Centre Communal d'Action Sociale de Dun-sur-Auron, du **10 juin 2015 pour l'épicerie sociale**.

Pour l'année 2014, le coût financier des marchandises distribuées aux habitants de SAINT-DENIS-DE-PALIN s'élève à la somme de **50 €**.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide de **verser au CCAS de Dun-sur-Auron une subvention de 50 € pour l'épicerie sociale**.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 06 juin 2016.